



Abonnement de Stationnement sur Voirie

Usagers de la zone verte / Artisans / Résidents



www.agen.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE

à remplir et à retourner (avec les pièces justificatives) :

Mairie d'Agen – Service Police Municipale
Place du Docteur Esquirol
BP 30003 - 47916 AGEN CEDEX 9
(ou par courriel : police-ta@agen.fr)
Tél : 05-53-69-48-96

DEMANDEUR :

Entreprise (selon le cas) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Portable : Courriel :

1^{ère} demande

Renouvellement si oui : n° Dossier :

Je souhaite adhérer au statut :

d'artisan

d'usager de la zone verte

de résident

Immatriculation :

pour le(s) véhicule(s) :

Immatriculation :

pour le(s) véhicule(s) :

Immatriculation :

J'atteste sur l'honneur utiliser ce dispositif uniquement à usage professionnel.

Conditions de stationnement et pièces justificatives à fournir au verso



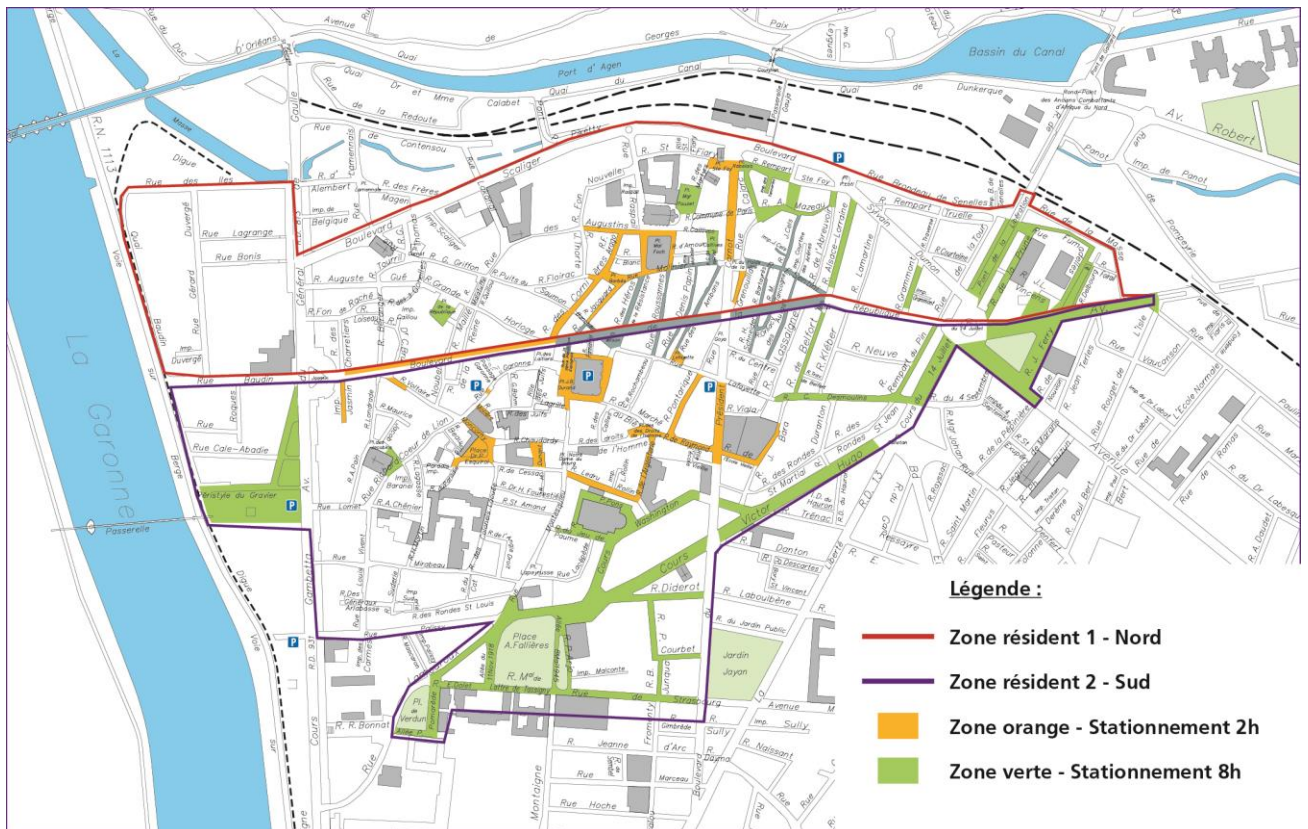
les abonnements sur voirie n'accordent pas de droit de réservation de places.

Agen le
Signature

CONDITIONS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE



Type d'abonnement	Lieux de stationnement autorisés	Durée d'inscription	Pièces justificatives à fournir
Artisans	Zone Verte et Zone Orange	Inscription pour une durée d'un an à renouveler	<ul style="list-style-type: none"> Extrait Kbis de moins de 3 mois Carte(s) grise(s) du ou des véhicule(s)
Usagers de la Zone Verte	Stationnement uniquement sur Zone Verte. Limité à 48 heures consécutives sur un même emplacement.	Inscription pour une durée d'un an à renouveler	<ul style="list-style-type: none"> Carte(s) grise(s) du ou des véhicule(s)
Résidents	Stationnement uniquement sur Zone Verte dans la zone de résidence attribué après l'inscription (Zone 1 Nord ou Zone 2 Sud). Limité à 48 heures consécutives sur un même emplacement.	Inscription pour une durée d'un an à renouveler - 2 véhicules maximum par foyer	<ul style="list-style-type: none"> Taxe d'habitation ou bail Carte(s) grise(s) du ou des véhicule(s) à jour Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité, assurance habitation principale)



La Police Municipale d'Agén dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les informations recueillies concernant la mise en œuvre du Stationnement. Les destinataires des informations sont les agents des Directions chargés de la gestion du Stationnement. Conformément à l'article 32 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous pouvez obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant au service de la Police Municipale situé place du docteur Esquirol – 47000 AGEN.